

LE CONTRAT TERRITOIRES SOLIDAIRES (CTS)

LE NOUVEAU DISPOSITIF D'APPUI
DU DÉPARTEMENT AUX TERRITOIRES
2016 - 2021



L'APPUI DU DÉPARTEMENT EN 5 POINTS

60 M€
SUR LA DURÉE
DU MANDAT

1

L'APPUI FINANCIER AUX PROJETS TERRITORIAUX EN INVESTISSEMENT ET EN FONCTIONNEMENT

AUTOUR DE 3 PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES



AMÉLIORER L'ACCÈS DES SERVICES AU PUBLIC

Notamment dans les zones en déficit d'accessibilité,

- Renforcer l'attractivité des territoires : accès aux soins, à l'éducation, à la mobilité, à la culture, aux loisirs, aux sports, au numérique, etc.
- Mettre en œuvre avec l'État le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) qui sera finalisé fin 2016.
- Favoriser et soutenir les coopérations, les mobilisations et les solidarités locales.



PARTICIPER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Soutenir les actions d'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté,
- Soutenir les initiatives économiques créatrices d'emploi non délocalisables (économie sociale et solidaire, économie circulaire...)
- Favoriser la réduction de la consommation des ressources, la préservation de la qualité de l'eau et de l'air, le développement de nouvelles sources d'énergie, la préservation des paysages et la biodiversité,
- Développer de nouvelles conceptions de l'habitat et de la mobilité.



CULTIVER LA SOLIDARITÉ, LE LIEN SOCIAL ET LA CITOYENNETÉ

- Agir pour l'égalité entre les jeunes, la reconnaissance de l'égalité des dignités des cultures, la défense du principe de laïcité en luttant contre les discriminations et pour la prévention de la radicalisation,
- Accompagner les initiatives locales favorisant l'animation territoriale et le lien social.

En savoir + sur www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts

- Règles d'intervention communes à tous les CTS
- Rapport de session « Bâtir une République plus unie et plus exigeante » du 11 janvier 2016
- Rapport de session CTS du 20 juin 2016

2

13 M€
SUR LA DURÉE
DU MANDAT

LE SOUTIEN SOLIDAIRE AUX TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES



RENOUVELLEMENT URBAIN : 6 M€

Règlement d'intervention et liste des communes éligibles :
www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts



COMMUNES FRAGILES : 6 M€

Critères d'intervention et liste des communes éligibles :
www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts



**TERRITOIRES IMPACTÉS
PAR L'APRÈS-MINES** : 1 M€

Règlement d'intervention et liste des communes éligibles :
www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts

4

LA CONCERTATION AVEC LES TERRITOIRES

Au sein de chaque conférence territoriale, le Département réunit tous les acteurs locaux, institutionnels et associatifs (représentants des communes, EPCI, PETR¹, acteurs socio-économiques) afin d'adapter la mise en œuvre de ses politiques publiques aux besoins et spécificités du territoire.

3

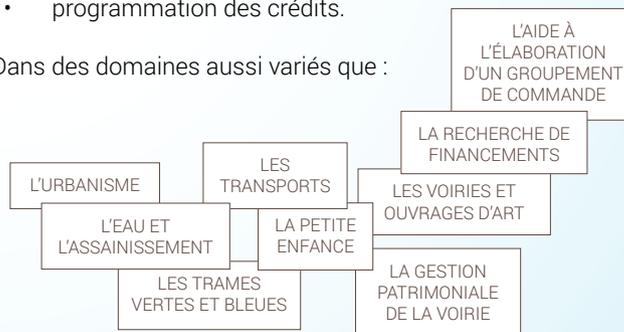
9 M€
SUR LA DURÉE
DU MANDAT

L'APPUI TECHNIQUE AUX PROJETS

L'EPA « Meurthe-et-Moselle Développement » accompagne les collectivités et les acteurs locaux pour optimiser, sécuriser et finaliser leurs projets :

- assistance technique au montage de projet,
- stabilisation du plan de financement,
- mise au point d'un calendrier de mise en œuvre,
- prise en compte des procédures et préalables réglementaires,
- programmation des crédits.

Dans des domaines aussi variés que :



5

UN PARTENARIAT ORIGINAL AVEC L'ETAT AU SERVICE DES PORTEURS DE PROJETS EN INVESTISSEMENT

Une démarche commune d'accompagnement des projets structurants (DETR² et CTS) : concertation accrue sur les projets aidés, mise en œuvre du dossier unique de demande de subvention, coordination des calendriers d'instruction et de programmation des dossiers, collaboration renforcée pour fournir aux porteurs de projets une ingénierie de projet adaptée à leurs besoins.

1. PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural
2. DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

L'APPUI SPÉCIFIQUE DU DÉPARTEMENT SUR LE TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE

Pour consolider l'attractivité et veiller au développement équilibré du territoire

UNE DYNAMIQUE DE COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE .

- Pôle d'équilibre territorial et rural (transformation du Pays en PETR).
- Activités industrielles génératrices d'emplois : entreprises internationalement connues, pépinière d'entreprises CAREP (centre d'accueil et de ressources pour les entreprises du Pays du Val de Lorraine), Maison territoriale de l'emploi et de la formation du Val de Lorraine.
- Patrimoine culturel, naturel (Parc naturel régional de Lorraine) et urbain.

PRIORITÉ 1

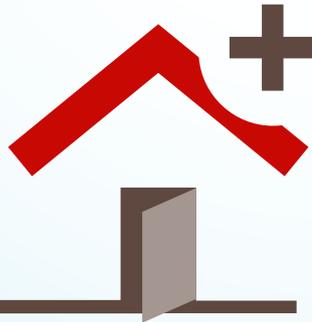
Renforcer la cohésion sociale, la citoyenneté et réduire les déséquilibres infra territoriaux

- Promouvoir et renforcer le lien social et la dynamisation de la vie locale, notamment par le soutien à la culture, au sport, à l'éducation populaire.
- Favoriser la réussite éducative notamment par une meilleure coordination des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse et le soutien à la fonction parentale.
- Améliorer le droit de chacun à se nourrir dans des conditions décentes.



BUDGET SUR LA DURÉE DU MANDAT

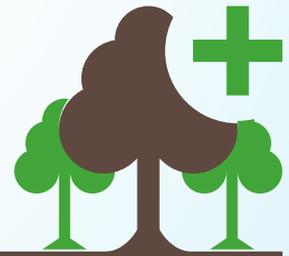
PROJETS EN INVESTISSEMENT	5,395 M€
→ dont soutien aux communes fragiles	735 056 €
PROJETS EN FONCTIONNEMENT	2,757 M€
	8,152 M€



PRIORITÉ 2

Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre de services au public

- Développer les services répondant aux besoins prioritaires du territoire (schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public - SDAASP).
- Améliorer l'accessibilité des services au public, notamment par la mutualisation et pour les personnes les plus fragiles ou les habitants des communes rurales.
- Prendre en compte les besoins spécifiques de mobilité.



PRIORITÉ 3

Participer à la transition écologique comme un enjeu de développement du territoire

- Développer la rénovation énergétique de l'habitat ancien (programme « Habiter mieux »).
- Développer la mobilité douce et l'éco-mobilité (voies vertes, covoiturage).
- Développer l'éco-citoyenneté (éducation et sensibilisation à la protection de l'environnement), en s'appuyant sur les ressources du territoire.
- Développer l'économie solidaire (circuits de proximité, clauses d'insertion, tourisme solidaire).

L'APPUI SPÉCIFIQUE DU
DÉPARTEMENT SUR
**LE TERRITOIRE
VAL DE LORRAINE**

3 EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LE DÉPARTEMENT

SUR LE TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE



**DÉCOUVREZ D'AUTRES
ACTIONS SUR**

WWW.MEURTHE-ET-MOSELLE.FR/FR/CTS

CONSTRUCTION D'UNE HALLE DES SPORTS À NOMENY

© L. Noël - CD54

CTS - PRIORITÉ 1

Cohésion sociale, citoyenneté et dynamisation de la vie locale.

CTS - PRIORITÉ 2

Amélioration de l'offre de services au public (sport)

PORTEUR DE PROJET

Syndicat scolaire public Intercommunal (SSPI) de Nomeny (22 communes)

PARTENAIRES

Inspection académique, Collège Val de Seille, CAUE*

COÛT GLOBAL DU PROJET

2 M€ (prévisionnel)

APPUI CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54

318 750 €

PARTENARIAT FINANCIER EN COURS

Europe, Etat (Education nationale), Région.



Afin de satisfaire les demandes croissantes des scolaires et du grand public, le gymnase situé près du collège Val de Seille fait l'objet, depuis fin 2015, de travaux de rénovation et d'agrandissement.

La Halle des sports permettra aux collégiens et aux écoliers de pratiquer des activités sportives dans de meilleures conditions (vestiaires, sanitaires, accès handicapés...).

De plus, les différentes associations sportives, situées dans le périmètre du SSPI, pourront y accéder en dehors du temps scolaire et y organiser des compétitions.

La Halle ouvrira ses portes à la rentrée scolaire 2017-2018.

* Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

DIFFUSION, ÉDUCATION ET SENSIBILISATION À LA CULTURE À FROUARD

© G Berger - CD54

CTS - PRIORITÉ 1

Dynamisation de la vie locale (culture)

CTS - PRIORITÉ 2

Amélioration des services au public (culture)

PORTEUR DE PROJET

Association Action Culturelle Val de Lorraine
- Théâtre Gérard-Philipe (TGP).

PARTENAIRES

Acteurs associatifs et institutionnels
(voir détail dans le « supplément web »)

COÛT GLOBAL DU PROJET

609 400 € (prévisionnel)

APPUI CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54

90 000 € dont CTDD* 30 000 €
(+ crédits Insertion et Culture)

PARTENARIAT FINANCIER EN COURS

Conventions pluri-annuelles Etat (DRAC*),
Ville de Frouard, CC* Bassin de Pompey, CAF*

* Contrat territorialisé de développement durable

* Direction régionale des affaires culturelles

* Communauté de communes

* Caisse d'allocations familiales



Outre leur impact social et éducatif, les actions menées par le TGP favorisent le lien intergénérationnel, notamment avec les jeunes et les résidents en maison de retraite.

- Eveil artistique avec 16 structures Petite enfance du territoire : relais assistantes maternelles (CAF), halte-garderies, crèches,
- Représentations théâtrales tout public, etc.

- Organisation d'un défilé de mode avec des personnes en insertion,
- Résidences d'artistes avec un collège et un lycée,
- Ateliers marionnettes, danse, ciné-concert, vidéo, théâtre d'ombres... avec les scolaires (de la maternelle au lycée),
- Ateliers théâtre, totems, masques, fête de Noël... avec les habitants du quartier Politique de la ville La Penotte de Frouard,

ACHAT ET RÉNOVATION DU COMMERCE « LE RURAL » À LENONCOURT

© SARL Jaipir et Kapala

CTS - PRIORITÉ 1

Cohésion sociale, citoyenneté et dynamisation de la vie locale

CTS - PRIORITÉ 2

Amélioration de l'offre de services au public

PORTEUR DE PROJET

Commune de Lenoncourt

PARTENAIRE

Chambre de commerce et d'industrie

COÛT GLOBAL DU PROJET

282 547 € (prévisionnel)

APPUI CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54

56 500 €

PARTENARIAT FINANCIER EN COURS

Etat (DETR* + fonds de compensation TVA)

* Dotation d'équipement des territoires ruraux.



Alors qu'il se trouvait en vente, la commune décide :

- d'acheter « Le Rural », l'unique commerce du village datant de 1911, afin de garder une activité de proximité, très utile aux habitants sans véhicule.
- d'en confier la gérance à une habitante de la commune afin de préserver un emploi dans le village.

La rénovation du bâtiment, qui permettra de loger sur place la gérante, est en cours.

A son ouverture fin 2016, « Le Rural » proposera d'autres activités de proximité : point relais services publics, point relais de La Poste, vente de produits locaux, etc. L'activité « café » sera conservée afin de maintenir un lieu de rencontre, lieu du vivre-ensemble, dans la commune.

MODE D'EMPLOI

UN DISPOSITIF ET UN PROCESSUS D'INSTRUCTION SIMPLIFIÉS

1 UN DOSSIER UNIQUE

Un dossier unique de demande de subvention pour le Département et l'Etat.

- Les **dossiers d'investissement** peuvent être déposés en continu auprès des services territoriaux du Département.
- Les **dossiers de fonctionnement** doivent être déposés avant le 15 octobre de l'année N-1.

Télécharger les formulaires des demandes de subvention sur **www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts**
Vous pouvez également télécharger le formulaire de demande de subvention en investissement sur **www.meurthe-et-moselle.gouv.fr**

2 UN INTERLOCUTEUR UNIQUE : LE DÉLÉGUÉ TERRITORIAL CONTRACTUALISATION (DTC)

Sur chaque territoire, le DTC est à votre écoute et vous accompagne dans votre projet ou votre action.

Le porteur de projet est dans un premier temps informé si son projet est éligible ou pas.

Si la demande est éligible, s'engage un dialogue avec le porteur de projet sous le pilotage du DTC pour l'instruction du dossier et la programmation en fonction du calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Cette ingénierie de projet est déployée avec l'aide de l'EPA *Meurthe-et-Moselle Développement* en lien avec les services départementaux et de l'Etat.

3 UNE INSTRUCTION DES DOSSIERS EN PROXIMITÉ

La procédure d'instruction est pilotée par la commission territoriale qui propose à la commission permanente les modalités d'accompagnement et de subventionnement des actions et projets.

4 UNE VALIDATION EN COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente valide les modalités d'accompagnement et de subventionnement des actions et projets.

La programmation des dossiers CTS sera recentrée principalement sur **trois commissions permanentes en mars, juin et octobre de chaque année**. Elle se fera en fonction du calendrier prévisionnel des projets et des disponibilités budgétaires.

LE CTS : UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE BOÎTE À OUTILS DANS UN DIALOGUE PERMANENT

Les DTC et l'EPA « Meurthe-et-Moselle Développement » sont à disposition pour aider :

- les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de leurs projets sous la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, le recrutement d'un maître d'œuvre, le suivi de l'exécution des travaux, etc.
- les porteurs de projet à respecter l'engagement d'insertion requis pour tous les projets d'investissement supérieurs à 100 000 €.

CONTACTS

MAISON DU DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE VAL DE LORRAINE

Christiane Gallet (DTC)
03 83 82 88 74
cgallet@departement54.fr

EPA MEURTHE-ET-MOSELLE DÉVELOPPEMENT

Karim Kemiche et Olivier Caillat
03 83 94 50 22
kkemiche@departement54.fr
ocaillat@departement54.fr